

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 12 décembre 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

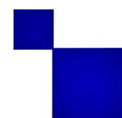
M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, Mme Valls, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, Mme Labbé, M. Taïbi, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Valleton, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Constant donnant pouvoir à M. Molossi
M. Sadi donnant pouvoir à M. Bedreddine
M. Hanotin donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Coppi donnant pouvoir à Mme Maroun
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Bluteau

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Abomangoli, Mme Laroche, Mme Cerrigone, M. Hervé, M. Monany, M. Prudhomme



Délibération n° 04-01 du 12 décembre 2019

LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024, ACCÉLÉRATEURS DE LA MOBILISATION EN FAVEUR DE L'EMPLOI, DE L'INSERTION ET DE L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT – CONVENTIONS ET AVENANTS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu le code l'action sociale et des familles, dont les articles L121-1 et L263-1 et L263-2,

Vu la loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales,

Vu la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

Vu la loi de finances initiale pour 2017 créant le fonds d'appui aux politiques d'insertion,

Vu le décret n°2017-202 du 17 février relatif au fonds d'appui aux politiques d'insertion,

Vu les conventions avec les associations « Le relais », « Le pôle Média Grand Paris » et le « Club HD »,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE des subventions de fonctionnement aux associations suivantes au titre de l'année 2019 :

- 25 000 euros à « Metropop »,
- 57 840 euros à « Le Relais »,
- 10 000 euros à « Vivre FM »,



- 10 000 euros à la « SCIC Le PHARES »,
- 30 000 euros à « Impulsion 75 »,
- 5 000 euros à « Le club HD »,
- 8 700 euros à « le Pôle Média Grand Paris » ;

- APPROUVE les conventions, dont projets ci-annexés, à conclure avec les associations « Metropop » et « Impulsion 75 » ;

- APPROUVE les avenants, dont projets ci-annexés, à conclure avec les associations « Le Relais », « Le Pôle Média Grand Paris », « Le club HD » ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdites conventions et lesdits avenants au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,
 et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.